



RESTAURATION SCOLAIRE

Fiche Mensuelle de réservation (une par enfant)

Période de Septembre 2017

A remettre impérativement avant le 29/08/2017 (passé ce délai, les repas seront comptabilisés double)

Exclusivement à la régie restauration – Mairie de la Bassée

Monsieur - Madame

Adresse complète

N° de téléphone fixe ou portable

Ecole : La Roseraie

Jules Verne

Charlemagne

Nom de l'enseignant :

Nom et Prénom de l'enfant :

NOUVEAUX TARIFS

Prix du repas pour un enfant basséen : 2,80 euros
 Prix du repas pour un enfant extérieur : 3,40 euros
 Prix d'un repas adulte : 3,45 euros
 Prix d'un repas pour un élève en CLIS 2,80 euros
 Enfants sous surveillance (P.A.I) : 2,40 euros
(Chèque à l'ordre du Trésor Public)

Information !!!

La régie cantine sera fermée
du 25 Juillet au 19 Août 2016 inclus
 Seuls les règlements par chèque seront acceptés pendant cette période (dépôt dans l'urne correspondante)

Cantine

Lundi	4	
Mardi	5	

Lundi	11	
Mardi	12	

Lundi	18	
Mardi	19	

Lundi	25	
Mardi	26	

Jeudi	7	
Vendredi	8	

Jeudi	14	
Vendredi	15	

Jeudi	21	
Vendredi	22	

Jeudi	28	
Vendredi	29	

Repas sans porc : oui – non

Repas sans viande : oui – non

Ou tous les jours

Si votre enfant ne prend aucun repas dans la période ci-dessus, vous n'avez pas à retourner le présent document. **Attention, ce document ne vous sera pas envoyé systématiquement tous les mois, vous devez vous le procurer en mairie ou le télécharger sur le site de La Bassée.**

Par contre, **si votre enfant prend au moins un repas**, il est impératif de retourner cette fiche à la Régie Restauration en cochant uniquement les repas à prendre.

le tarif à régler sera doublé en cas de non inscription ou en cas d'inscription téléphonique sans paiement dans les 24 heures.

IMPORTANT :

Pour les situations particulières (maladies, hospitalisation, ...) veuillez prévenir **au plus tard la veille** (lundi, mardi, mercredi, jeudi, et vendredi de 9 h 00 à 10h 30) au **03.20.29.90.26**

La régie restauration (en mairie de La Bassée – place du Général de Gaulle) **sera ouverte aux horaires suivants pour les paiements en espèce :**
Mardi de 8h30 à 12h30 – Mercredi de 13h30 à 17h – Jeudi de 8h30 à 12h30

Possibilité d'envoyer le paiement par chèque en mairie ou de le déposer dans l'urne correspondante.

IMPORTANT : Les repas sont **à régler d'avance** à la Régie aux horaires indiqués ci-dessus (pour une première inscription, se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile).

Veillez spécifier s'il y a une commande sans porc ou sans viande à effectuer.

Signature des parents